

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Se préparer à la Paix

DÉPUIS des années nous demandons que soit entamée une négociation avec les représentants des combattants algériens. C'est aujourd'hui un principe acquis: des contacts secrets ont préparé l'ouverture de la négociation officielle. Les préalables que l'on dressait sur la voie de la paix ont disparu les uns après les autres. C'est pour nous une première victoire. Nous n'aurons certes pas la prétention de nous en attribuer le mérite essentiel. C'est le peuple algérien qui aura su faire échouer toutes les manœuvres par lesquelles on tentait de l'égarer. Mais par les campagnes d'information, nous aurons contribué à dessiller les yeux d'une opinion française abusée et par les manifestations, par les refus, nous aurons rendu la poursuite de la guerre plus difficile pour le gouvernement.

La négociation s'annonce longue. Les forces qui y sont hostiles tenteront de la faire échouer. Il importe donc que notre pression continue de s'exercer. Il faut en particulier dénoncer la tentative de constituer les départements sahariens en Etat autonome séparé de l'Algérie. Ce combat d'arrière-garde devrait être de courte durée car il a contre lui les données administratives, la géographie et surtout la volonté des populations intéressées. La paix est donc en vue; il faut s'y préparer. Cela doit nous amener à définir tout autant notre action pendant la négociation que nos positions une fois la paix rétablie.

Vouloir la négociation, c'est admettre la discussion, donc le compromis qui peut être d'intérêt commun et comprendre que le G.P.R.A. a le droit d'agir en fonction des intérêts de l'Algérie et qu'il est mieux placé que quiconque pour apprécier les données de la situation, qu'elles soient internes ou externes, et définir les rapports nouveaux entre la France et l'Algérie.

Tenter de le mettre en garde, dénoncer à l'avance les concessions éventuelles de certains de ses dirigeants, serait à la fois oublier que sa direction est collégiale, ses décisions prises en fait à l'unanimité, — ce qui explique parfois la longueur de ses délibérations — et se livrer à une surenchère sur le dos des combattants algériens, surenchère qui serait en fait une

véritable ingérence dans les affaires intérieures algériennes et donc une action contraire à l'indépendance algérienne. Ces prétentions et ces tentatives auraient sans doute peu d'écho mais elles risqueraient d'inspirer aux forces réactionnaires françaises des manœuvres de division et finalement d'affaiblir les forces algériennes.

LA révolution ne se fait pas par personnes interposées, et rechercher à l'insuffisance de notre action en France des compensations à Cuba, et en Algérie, serait une évasion facile, une sorte de transfert qui détournerait le Parti de ses tâches primordiales qui sont l'élaboration de son programme, de sa doctrine et le développement de son recrutement.

La paix revenue, il faudra construire. La coopération entre la France et les Etats du Maghreb devrait être l'objectif de demain. Certes, nous souhaitons que ces Etats s'orientent vers le socialisme. Notre soutien et nos sympathies vont en premier lieu vers ceux qui veulent construire le socialisme dans leur pays. Mais avant tout, il importera de lutter contre le « cartiérisme », qu'il soit de droite ou qu'il soit de gauche, car il connaîtra un regain de vigueur au lendemain de la paix. La lutte contre la guerre a rencontré beaucoup d'indifférence, la lutte pour l'assistance technique et financière, la lutte pour la coopération se heurteront à des obstacles beaucoup plus difficiles à vaincre.

Enfin, il importe aussi de préparer le Parti à certains contre-coups de la paix. Combien de temps aura-t-il fallu pour disperser le capital de popularité que les accords de Genève et la paix en Indochine avaient valu à Pierre Mendès-France ? On dit volontiers que la paix en Algérie consolidera le régime. N'est-ce pas là méconnaître les illusions qui subsistent dans l'opinion sur les conséquences d'une décolonisation réelle et sous-estimer la force redoutable du chauvinisme et de l'orgueil raciste ?

A ces derniers sursauts, il faudra faire face.

Alain SAVARY



Car il ne faut pas que cesse la pression des masses...

(Herschtritt)

- *Le Congrès
du Parti Socialiste Italien*
en page 3
- *Les données de la négociation*
en page centrale
- *La politique sociale
du gouvernement*
en page 7
- *La Tunisie de demain*
en page 8

flashes-actualité

U.R.S.S.

M. Khrouchtchev inspecte le Territoire des Terres Vierges en Sibérie. C'est à la suite de la crise agricole de 1953-1954 que ce territoire avait été créé. Pour augmenter la production agricole de l'U.R.S.S., M. « K » avait le choix entre deux solutions : accroître le rendement sur les terres déjà cultivées — ce qui aurait exigé d'énormes dépenses pour les machines, les engrais, l'enseignement agricole — et accroître la surface cultivée, en implantant des travailleurs prélevés sur la population urbaine dans les territoires incultes de Sibérie. C'est cette seconde voie qui fut retenue. 350.000 jeunes communistes furent mobilisés et défrichèrent en quelques années des millions d'hectares. Sur le plan économique, l'expérience des Terres Vierges est donc positive; les récoltes et les stockages de céréales en provenance de ces terres permettent d'écartier définitivement le spectre de la famine. En revanche, sur le plan social, bien que les salaires soient, sur les Terres Vierges, supérieurs de 15 % à ce qu'ils sont dans le reste de l'U.R.S.S., la vie est très dure. Les travailleurs sont mal logés, les loisirs mal organisés; aussi se produisent de nombreuses « désertions » (14.000 départs sur 24.000 travailleurs dans la région de Kustanai). C'est pour remédier à cette situation que M. « K » s'est rendu à Akmolinsk, capitale du district. Il a d'ores et déjà destitué le secrétaire du P.C. local et convoqué les responsables de la construction à une séance où ils ne seront pas couverts de fleurs...

ANGLETERRE

Les conflits internes du Parti Travailleuse, qui connaissent une période d'accalmie depuis le dernier Congrès, risquent de reprendre avec une violence accrue, après l'exclusion de Michaël Foot et de quatre autres députés de la gauche du Parti. Malgré les ordres de M. Gaitskell, Michaël Foot, et avec lui Emerys Hughes, Sydney Silverman, S.O. Davies et William Baxter ont refusé de voter les crédits de l'armée et de l'aviation demandés par le Premier Ministre, et se sont prononcés contre ces crédits lors du vote aux Communes. Le groupe parlementaire travailliste a décidé leur exclusion par 90 voix contre 63; mais M. Gaitskell doit maintenant faire face à la colère des militants travaillistes, acquis en majorité aux thèses de la gauche.

Michaël Foot est un des plus anciens compagnons de Bevan, auquel il a succédé l'an dernier au Parlement en reprenant le siège d'Ebb Vale en pays gallois. Il est l'animateur de l'hebdomadaire Tribune, porte-parole de la gauche travailliste, et fut, il y a quelques années, expulsé de France avec la bénédiction fraternellement socialiste de Guy Mollet en raison des articles qu'il écrivait sur l'Algérie. Espérons que les syndicats britanniques adhérant au Labour Party ne permettront pas à M. Gaitskell d'éliminer ce valeureux militant; s'ils avaient besoin d'un signe qui leur montre où la politique de Gaitskell mène le parti travailliste, ils le trouveraient dans les élections partielles de Worcester et Colchester, où les socialistes ont perdu respectivement 8.000 et 5.000 voix au profit des libéraux.

ÉTATS-UNIS

M. Kennedy a exposé aux ambassadeurs d'Amérique Latine ses projets en ce qui concerne les pays qu'ils représentent. Le président américain, au contraire de son prédécesseur, s'est déclaré favorable à des réformes agraires modérées, à l'amélioration des institutions dans un sens démocratique et à certaines modifications dans les structures économiques. Si cette attitude « libérale » a satisfait les auditeurs du président, ils ont été déçus en revanche par le contenu concret des propositions américaines. 100 millions de dollars seront attribués à l'International Cooperation Administration pour la mise en œuvre d'un programme d'aide sociale, sanitaire et éducative. La Banque Interaméricaine de développement, gérée en commun par l'ensemble des pays d'Amérique, recevra 400 millions de dollars. Sans aller

aussi loin que Fidel Castro qui a parlé de « plaisanterie », les dirigeants latino-américains critiquent le montant insuffisant de cette aide, qui ne remplacera pas les investissements privés défaillants, et sa destination : elle servira essentiellement à la construction d'écoles, de routes, de maisons et d'hôpitaux et n'apportera pas grand'chose au développement industriel et agricole proprement dit. Comme les investissements privés américains sont passés de 1.400 millions de dollars en 1957 à 260 millions de dollars en 1960, l'accroissement de l'aide gouvernementale — de 155 millions de dollars en 1956 à 500 millions cette année — ne suffit pas à maintenir l'aide totale à son niveau d'il y a 3 ans. Pendant ce temps, l'U.R.S.S. offre des crédits à 2,5 % d'intérêts, que la Bolivie et le Brésil considèrent avec beaucoup d'attention...

CONGO

● Période d'attente au Congo. Du côté de l'O.N.U., les Casques bleus sont renforcés par l'arrivée d'une brigade indienne forte de 4.000 hommes et une certaine détente se produit dans leurs rapports avec les autorités de Léopoldville. Du côté de Stanleyville, le pouvoir de M. Gizenga paraît se renforcer. M. Gizenga a formellement démenti que le général Lundula ait tenté de le renverser la semaine dernière. Après avoir affirmé son complet accord avec le général, M. Gizenga a vigoureusement protesté contre la « balkanisation » du Congo et la création de toute une poussière de petits Etats à base tribale, incapables de subvenir à leurs besoins, qui n'offriraient aucune résistance aux entreprises néo-colonialistes. Enfin M. Gizenga a établi des relations diplomatiques avec Varsovie et Pékin, et conclu un accord d'assistance technique avec la Tchécoslovaquie.

● Au Katanga, M. Tschombé a rejeté les propositions de paix que lui avaient faites M. Ilunga, chef du gouvernement lumumbiste de Manono (Nord-Katanga), au nom des populations Balubas. Quant au gouvernement central, il assiste passivement à la désintégration de ses pouvoirs : la nouvelle Confédération du Congo créée à Tanagerive ne comprendrait aujourd'hui pas moins de 18 Etats (pour 15 millions d'habitants) et ce nombre croît tous les jours...

MALI

M. Madeira Keita, ministre de l'Intérieur, a signé à Moscou un accord de coopération technique, qui prévoit l'octroi par l'U.R.S.S. d'un prêt de 20 milliards d'anciens francs, le développement des échanges économiques et culturels et l'envoi d'une mission qui prospecterait les ressources minières du sous-sol malien. C'est le premier accord signé entre le Mali et l'U.R.S.S. depuis l'indépendance du Mali.

AFRIQUE ORIENTALE

La politique du Gouvernement de M. Mac Millan en Afrique Orientale est à l'heure actuelle dans l'impasse.

● Au Kenya, le gouverneur Renison ayant refusé la libération de Jomo Kenyatta, aucun des partis africains n'accepte de former le Gouvernement. Seul Kenyatta pourrait apporter une issue à la crise créée par l'obstination britannique, en conseillant à ses partisans d'entrer dans le ministère sans attendre sa mise en liberté. C'est pour connaître sa position que six dirigeants nationalistes, dont M. James Gichuru, président du parti Kanu (le plus puissant), vont aller lui rendre visite dans la forteresse où il est détenu.

● En Rhodésie, le Premier Ministre Welensky tente en vain de faire fléchir M. Mac Millan et de l'amener à abandonner le projet de constitution élaboré par le gouvernement britannique pour la Rhodésie. Ce projet, très modéré, est jugé « révolutionnaire » par les colons britanniques, car il réserve la majorité des sièges parlementaires aux Africains. En attendant l'issue de ces palabres, l'impatience africaine s'accroît, et de violentes bagarres ont marqué la réunion dimanche à Bulawayo d'un

meeting nationaliste auquel participaient trente mille personnes.

● Pour compliquer encore la tâche de M. Mac Millan, l'aile droite du parti conservateur britannique manifeste son mécontentement contre la « politique d'abandon » du Premier Ministre. Après Lord Salisbury, deux ultras notoires, Lord Selbourne et Lord Forester, ont démissionné du parti conservateur, et les députés du Lobby colonial ont fait un chaleureux accueil à M. Welensky lorsqu'il a rendu visite aux Communes.

ANGOLA

La fièvre monte en Angola. Des troubles ont éclaté dans le nord du pays. Plantations incendiées, propriétaires portugais tués, postes militaires assiégés : tous les traits caractéristiques d'une révolte de grande envergure sont réunis. On ne sait pas encore quel mouvement a pris l'initiative de passer à l'action : les nationalistes angolais ont en effet deux organisations : l'Union des Populations Angolaises (U.P.A.) dirigée par M. Gilmore, et dont le siège est à Léopoldville, et le Mouvement de Libération des Populations de l'Angola, dont le siège est à Conakry, et qui avait déclenché les émeutes de Luanda le mois dernier.

Le Gouvernement portugais prend la situation au sérieux : l'état de siège a été proclamé sur l'ensemble du territoire, des unités de parachutistes et de fantassins, appuyées par l'aviation, ratisseront le territoire troublé; le nombre des victimes de la répression n'est pas connu, mais, compte tenu de l'ampleur des moyens utilisés, il doit être très considérable. Suffira-t-il à briser l'assaut des nationalistes ? C'est peu probable. Astreints au travail forcé, maintenus dans un état d'analphabétisme, de déficience sanitaire, de misère tel que le pays souffre d'une véritable hémorragie de sa population qui émigre en masse vers des terres plus accueillantes, privés de tout droit civique à l'exception de 0,3 % d'entre eux déclarés « assimilés », les Angolais n'ont pas besoin pour s'insurger d'être excités par de prétendus agitateurs étrangers, inventés pour les besoins de la cause par le Gouvernement de Lisbonne.

De plus, le problème angolais est en voie d'internationalisation. Le Liberia a déposé au Conseil de Sécurité une résolution condamnant le colonialisme portugais. Ce texte n'a obtenu que cinq voix sur 11, mais parmi ces cinq se trouvaient les U.S.A. et l'U.R.S.S.; le Liberia va maintenant le déposer devant l'Assemblée Générale où il est assuré d'une plus large audience. Furieux de l'attitude américaine, le Portugal menace de se retirer de l'O.T.A.N.; ce qui ne suffira pas à masquer son isolement. Ainsi nous assistons peut-être au commencement de la fin de l'empire portugais.

AFRIQUE DU SUD

Malgré les efforts conciliateurs de M. Mac Millan, le sort est jeté : l'Afrique du Sud quittera le Commonwealth le 31 mai. Le Commonwealth sera probablement renforcé par ce retrait qui lui permettra d'accueillir sans difficultés les peuples africains actuellement, en passe d'accéder à l'indépendance (Kenya, Tanganyika). En revanche l'inquiétude s'accroît en Afrique du Sud. L'opposition blanche au docteur Verwoerd, formée essentiellement par les habitants d'origine britannique, a décidé d'organiser toute une série de meetings de protestation. D'autre part, à la bourse de Londres comme à celle de Johannesburg, les actions des Compagnies minières (Western Holdings, De Beers, F.S. Geduld) ont perdu de 15 à 20 % de leur valeur. Les Anglais d'Afrique du Sud — qui sont surtout employés, techniciens, cadres, membres des professions libérales — et les puissances financières sont donc anxieux devant l'évolution de la situation. Mais le docteur Verwoerd, appuyé par les colons boers qui sont la majorité de la population blanche, affiche un optimisme sans nuances et une volonté obstinée de poursuivre l'apartheid. Quant aux Africains, ils se taisent — pour combien de temps ?

Émanuel TERRAY

Le C. I. S. A. I. et la conférence pour l'amnistie des emprisonnés espagnols

INFORME de la tenue à Paris, les 25 et 26 mars, d'une « Conférence de l'Europe Occidentale pour l'amnistie aux emprisonnés et exilés politiques espagnols », le Comité International de Soutien aux Antifascistes Ibériques ne peut que s'associer au sentiment de solidarité qui l'inspire.

La libération des emprisonnés politiques espagnols et portugais est un des objectifs du C.I.S.A.I.

Le bureau du C.I.S.A.I. qui représente un très large éventail des organisations antifascistes ibériques, tient néanmoins à faire plusieurs remarques qu'il juge indispensables à la lutte pour la libération des emprisonnés et, en général, à la lutte antifranquiste.

1) Sur la convocation et l'organisation de cette conférence :

Le bureau constate que la convocation et l'organisation de cette conférence ne donnent pas de garantie aux antifascistes espagnols.

a) il n'a été fait aucun appel aux organismes de soutien et de solidarité existants, tels que le « Spanish Democrats Defense Fund », de Londres, et le C.I.S.A.I. de Paris.

b) la conférence n'a à notre connaissance l'appui d'aucun parti ou syndicat espagnol antifranquiste à l'exception du seul parti communiste espagnol.

2) sur le fond :

Cette absence des organisations espagnoles pose à la conférence un très grave problème. Il lui faut en effet éviter à tout prix d'arriver à des conclusions qui conduiraient à un résultat opposé à celui que recherchent les participants à la conférence : la division entre organisations antifranquistes.

a) le caractère de la campagne :

Le C.I.S.A.I. se félicite de voir se dessiner en Espagne dans les milieux intellectuels — dont quelques-uns proches du régime — un courant pour l'amnistie aux antifranquistes. La lettre de R. Menendez Pidal et des intellectuels au ministre de la Justice de Franco en souligne l'esprit :

Il s'agit de pardonner à ceux qui « sont dans l'impossibilité de collaborer avec nous (c'est-à-dire avec le régime) aux tâches qu'exige la vie de notre pays ».

Cette amnistie est présentée comme une conséquence de l'affermissement du régime : « nous pensons que rien ne justifie désormais ce fait douloureux ». « Le moment est venu que les dernières plaies soient pansées ».

Cette lettre de Menendez Pidal est jointe — seul texte sur le fond — au dossier de la conférence. Or, il va de soi que les organisations antifranquistes — notamment toutes celles qui sont représentées au C.I.S.A.I. — ne sauraient envisager la question sous le même angle. Pour les antifranquistes il ne s'agit pas de demander à Franco l'amnistie ou le pardon, encore moins d'aider le régime à liquider les forces antifranquistes en exil, sous le signe de la réconciliation nationale.

Pour les organisations espagnoles représentées au C.I.S.A.I. il s'agit au contraire de mener campagne pour obtenir la libération des emprisonnés sans aucune implication politique.

b) La « réconciliation nationale » :

Le problème le plus grave est précisément celui du climat politique général dans lequel s'inscrit cette campagne.

Les organisations espagnoles qui collaborent avec le C.I.S.A.I. tiennent à faire savoir que la politique de « réconciliation nationale » ne saurait être la leur, toute leur action menant au contraire à une lutte à mort contre le régime de Franco, pour laquelle sont emprisonnés et meurent les militants antifranquistes.

Si la conférence devait prendre position en sa faveur ou adopter des textes susceptibles d'être interprétés dans ce sens, elle amènerait les organisations antifranquistes membres du comité à s'opposer publiquement à ses conclusions.

Le Bureau du C.I.S.A.I.

A propos du Congrès Seine-Banlieue

Il est fait, ces derniers temps, un certain bruit dans la presse parisienne et de province autour du congrès de la Fédération Seine-Banlieue.

Ce congrès, d'après les camarades de toutes les tendances, s'est déroulé le plus régulièrement et le

plus démocratiquement possible. Aucune manœuvre, sauf celles relevées par certains journaux, ne s'est produite au cours de ce congrès, chaque courant ayant eu la possibilité de s'exprimer en toute liberté; à noter également que la délégation Seine-Banlieue se trouve composée de camarades de toutes tendances et origines.

Il faut signaler aussi que le nombre de talons de cartes au début de l'année s'élevait à plus de 1.500, rien que pour la Seine-Banlieue et que depuis, les rentrées se poursuivent régulièrement, ce qui permet d'espérer bientôt un dépassement du chiffre 1959.

Le Secrétariat P.S.U.
Seine-Banlieue

Où en est la souscription ?

A la date du 14 mars, elle avait rapporté 1.448.800 anciens francs.

Les engagements mensuels de cotisations volontaires se montaient d'autre part à 2.009.400 anciens francs. Soit au total : 3.458.200.

Nous rappelons que le Parti a absolument besoin de 6 millions.

Merci à tous ceux qui répondront à notre appel. N'hésitez pas à toucher les amis et les sympathisants, à organiser des collectes, à répandre des listes de souscription, à multiplier les initiatives.

Le Bureau National.

PANTHÉON

13, rue Victor-Cousin - ODE 15-04
SEMAINE DU 22 AU 28 MARS

TIREZ SUR LE PIANISTE

avec Charles AZNAVOUR
un film de François Truffaut

LES MARINES DE F. REICHENBACH

Le Congrès du Parti Socialiste Italien:

Un glissement à gauche

Le renforcement des deux tendances de gauche Vecchietti et Basso qui sont maintenant pratiquement unifiées.

Un affaiblissement correspondant de la majorité nennienne et l'amorce d'une cassure au sein de cette majorité.

Tels sont les résultats les plus apparents du Congrès que vient de tenir à Milan le Parti Socialiste Italien.

Pour expliquer le « glissement » du Parti vers la gauche, il faut sans doute faire intervenir le léger échec qu'il a subi lors des dernières élections municipales (alors qu'on s'attendait généralement à une avance du P. S. I.). Un certain nombre de militants ont estimé qu'en perdant des voix, le Parti avait payé le prix d'une attitude « ambiguë » à l'égard de la Démocratie Chrétienne alors que les communistes tiraient avantage d'une position plus tranchée.

Pour comprendre le sens de la coupure qui est intervenue au sein de la majorité, il faut savoir qu'une partie de cette majorité est prête à pousser assez loin la collaboration avec la Démocratie Chrétienne alors que l'autre partie estime avec Lombardi que les « ouvertures » faites en direction du grand parti catholique ne doivent avoir pour but que d'accentuer les contradictions qui rongent ce parti.

Le faible écart qui existe désormais entre majorité et minorité (56 % d'un côté, 44 % de l'autre) va cependant obliger les leaders des différentes tendances à rechercher, par-delà les divergences actuelles les éléments d'une ligne politique commune. Et de ce

point de vue, certaines des interventions qui se sont produites au cours de ce Congrès peuvent ouvrir la voie à un dialogue fructueux.

Je pense en particulier aux discours — très différents dans leur orientation mais abordant l'un et l'autre les problèmes de fond — de Riccardo Lombardi et de Lelio Basso.

« Aujourd'hui, a déclaré notamment Lombardi, nous ne pouvons plus considérer l'Etat comme étant purement et simplement l'expression des intérêts des classes dominantes. L'Etat a subi des modifications extrêmement importantes et d'une telle nature qu'elles permettent d'envisager la possibilité de sa conquête par l'intérieur. Il n'est plus en effet seulement superstructure et administration, mais il est aussi structure et fonction gestionnaire. Lorsqu'on parle dans ces conditions de changer la direction du Gouvernement, cela ne signifie pas engager une action de sommet, mais une action de caractère structurelle telle qu'il peut en résulter des incidences directes sur les rapports essentiels de la Société. Aujourd'hui, la direction des investissements et du crédit est un élément fondamental pour une planification de l'économie qui peut avoir des effets sur l'ensemble de la vie nationale. Le seul moyen de combattre le néo-capitalisme est de lui opposer la planification collective. Il n'y a rien d'autre à faire, il n'y a aucune autre bataille à engager en dehors de celle qui consiste à opposer les décisions des pouvoirs publics à celles des grands monopoles. Toute la question du contrôle public des monopoles demeure autrement du do-

maine des choses mystérieuses et pratiquement inaccessibles. »

« La politique de l'alternative démocratique, a dit de son côté Basso, ne doit être ni l'attente passive et patiente d'une future majorité parlementaire, ni le stérile maximalisme du tout ou rien, mais très exactement une lutte de tous les jours pour arracher à la classe dominante de nouvelles positions de pouvoir pour conquérir une véritable autonomie dans la vie culturelle et politique, pour ouvrir de nouvelles possibilités et de nouvelles routes vers la réalisation de nos propres objectifs. Ce n'est que de cette manière que peut s'élargir et se consolider le pouvoir populaire qui ne consiste pas dans la participation subalterne aux organes de pouvoir de la classe dominante mais qui consiste en la gestion autonome des « contre-pouvoirs », c'est-à-dire des organes à travers lesquels s'exprime la volonté indépendante des masses populaires. Croire que quelques sièges obtenus dans un gouvernement ou dans une municipalité dominée par une majorité démocrate-chrétienne puisse avoir plus de poids réel que ces organes autonomes équivaut à croire que les ouvriers peuvent mieux se défendre contre l'exploitation patronale en envoyant deux ou trois de leurs représentants dans un conseil d'administration plutôt qu'en donnant vie à un puissant syndicat. »

Qui ne reconnaît ici les éléments d'un débat qui ne concerne pas seulement le socialisme italien mais, en vérité, tout le socialisme européen !

G. M.

MARIO ROQUES

Paisiblement, silencieusement presque, Mario Roques vient de mourir à Paris à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il fut d'abord un serviteur infatigable de la langue et de la littérature française et peut être considéré comme le meilleur éditeur des textes du Moyen Age : le Roman de Renard, Chrestien de Troyes, François Villon et bien d'autres lui doivent de vivre désormais une vie nouvelle. Eminent universitaire, il fut tour à tour professeur aux Langues Orientales, à Normale Supérieure, aux Hautes Etudes, au Collège de France.

Mais une vie consacrée à la culture ne peut être séparée des réalités quotidiennes. Culture est toujours synonyme de liberté. C'est ce qu'a illustré avec courage Mario Roques restant ainsi fidèle aux meilleures traditions de l'Université française.

Lorsqu'en 1947, à la suite de machinations policières, Madagascar est livrée à la fureur des hordes commandées par le général Garbay, Mario Roques fut un des premiers — et l'un des rares — à dénoncer un génocide qui fit officiellement 80.000 victimes. Membre de l'Institut, il n'hésita pas une seconde à se ranger aux côtés du peuple malgache. Dans une phrase qui demeurera historique, il définit la provocation et la répression comme « une affaire Dreyfus à l'échelle d'un peuple ».

Dans les années qui suivirent il participa à toutes les actions de ceux qui inlassablement exigeaient l'amnistie pour les condamnés politiques d'outre-mer, c'est-à-dire la justice. Malgré son âge, son activité, il tenait à participer aux démarches entreprises comme à apporter l'appui de son autorité intellectuelle et morale.

Comme Rabelais au soir de sa vie, il eût pu dire : « je ne bastis que pierres vives, ce sont hommes ».

L. H.

Congrès U.N.R.

Strasbourg, mars 1961

Mon Cher Dupont,

Le Congrès est terminé depuis ce soir et je t'envoie tout de suite mes premières impressions : ce fut magnifique ! Tout d'abord Strasbourg est une ville superbe, et j'y ai fait de longues promenades, au bord de l'Ill ou dans les vieux quartiers à l'ombre de la Cathédrale, m'attardant longuement dans les célèbres tavernes qui sont dignes de leur réputation. La réception des délégués était richement organisée : logés dans de fort bons hôtels, nous nous levions fort tard ; nous avons eu des repas succulents et je garde un souvenir attendri des choucroutes, des foies gras, des truffes, des bons bocks et des bonnes bouteilles qui nous ont été servis en abondance. Nous avons eu droit aussi à un spectacle folklorique avec des Alsaciennes en coiffe noire. Bref nous avons eu la bonne vie, et ce furent trois jours de repos et de vacances merveilleuses. J'ai bien mangé, bien bu, bien dormi et je suis tout prêt à recommencer l'an prochain. Vive l'U.N.R. !

A nos moments perdus, nous avons aussi fait un peu de politique, puisqu'aussi bien nous étions là pour ça. Ce fut le moins amusant et je dois t'avouer que je n'y ai pas compris grand-chose (mais un dirigeant m'a assuré que cela n'avait aucune importance, ce qui m'a rassuré). Je vais tout de même essayer de te rapporter ce qui s'est dit au Congrès, et les décisions qu'on nous a dit que nous avions prises (mais ça, je ne m'en suis pas aperçu : on les a prises avant, après, en dessous ou en dessus du Congrès mais sûrement pas au Congrès, sinon je l'aurais remarqué). Si j'en juge par le nombre des interventions qui lui ont été consacrées, le problème des fonctionnaires est le plus important de ceux qui nous ont été soumis. Voici ce dont il s'agit.

Notre parti a rasé il y a deux ans près de deux cents sièges à la Chambre. C'est un beau résultat, mais nous avons plus de deux cents militants, et il y en a encore beaucoup qui n'ont pas été récompensés par une belle et bonne place dans l'administration. Aussi ils ne sont pas contents et réclament leur part du fromage. Ainsi notre compagnon Golupeau a attaqué « les fonctionnaires toujours en place », notre compagnon Guillon a vilipendé M. Chatenet « qui brime

Lettre d'un délégué de St-Charles-les-Trois-Couvents à son secrétaire de section

ceux qui dans tous les rouages de l'administration ont le front d'être Gaullistes », notre compagnon Flornoy a exigé « le renouvellement total de l'administration de l'Education Nationale », et notre compagnon Pruvost a demandé « plus de responsabilités pour l'U.N.R. dans le domaine du travail ». Je comprends la lassitude de ces compagnons qui depuis deux ans dansent le ventre creux devant un buffet rempli. Après tout l'U.N.R. est le parti du progrès, de la marche en avant, c'est-à-dire de l'avancement.

Nous avons aussi fait du social à longueur de débats. Dès le premier jour, notre compagnon Grussenmeyer nous a demandé de « promouvoir la grande révolution sociale ». Cela m'a un peu inquiété, et je me suis demandé si je ne m'étais pas trompé de Congrès. Mais j'ai vu Chalandon, de la maison Dassault, qui applaudissait à tout rompre et ça m'a ravoté : cette révolution-là ne touchera pas aux petits dividendes qui nous sont si précieux pour boucler nos fins de mois. Du reste Chalandon a précisé à la tribune que la révolution, ça consistait à augmenter les salaires en fonction du seul développement de la production et de la productivité, et il a appelé cela « le socialisme de l'avenir ». Comme M. Jourdain de Molière, j'étais donc socialiste sans le savoir. Il y a bien quelques excités, quelques démagogues qui sont venus demander la suppression des zones de salaires, mais Chalandon leur a répondu que le gauchisme dont ils faisaient preuve n'était que la maladie infantile du socialisme, et le ministre Triboulet a expliqué qu'entre les paroles d'un Congrès et les actes d'un gouvernement, il y avait un pas que pour sa part il ne franchirait pas.

Enfin on a parlé Constitution. Debré nous a dit que la Constitution actuelle était la plus démocratique qui se puisse concevoir, mais qu'il fallait développer la démocratie directe en faisant élire le Président de la République au suffrage universel, comme cela se fit pour Napoléon III aux plus beaux jours de la démocratie. Il a dit aussi : « Il est bon en France pour l'équilibre des pouvoirs qu'il y ait un gouvernement distinct de la personne du chef de l'Etat. » Il a raison, cet homme : quand on

pense qu'il y a des envieux et des intrigants qui veulent lui supprimer son emploi et le priver de son gain-pain ! Il est vrai que le Gouvernement ne doit pas être trop distinct du chef de l'Etat, mais à cet égard Debré donne toute satisfaction ; comme le lui a dit Chaban-Delmas dans un moment d'amabilité, il est « l'ombre du Chef de l'Etat » ; qu'on lui permette au moins de le rester.

Une autre grande nouvelle : nous avons enfin une doctrine, que je te résume en quelques mots : l'U.N.R. concilie le libéralisme et le dirigisme en évitant les excès de l'un et les déviations de l'autre, elle est pour le progrès dans le respect de l'ordre établi, elle pratique une révolution modérée et une modération révolutionnaire, elle accorde les exigences du modernisme avec le souci de la tradition : comme tu le vois, nous avons une philosophie dialectique — « l'humanisme gaulliste » dont parlait Chalandon — qui consiste à dépasser la thèse et l'antithèse contradictoires dans la synthèse de l'inaction. Nous avons aussi une méthode, que Frey a ainsi définie : « prendre les problèmes tels qu'ils se présentent et leur donner une solution en fonction des circonstances ». Avec ça, nous sommes assurés de réussir en toute occasion ; cela me rappelle ce vieux philosophe qui avait trouvé une méthode universelle pour résoudre tous les problèmes quels qu'ils soient, disant : « Prends ce qu'il faut, fais comme il convient et tu trouveras ce que tu cherches. »

Nous avons à la fin du Congrès élu le Comité Central et là j'ai eu quelques déceptions. On nous avait répété que l'U.N.R. était le parti des bâtisseurs de l'avenir. Frey parlait de « parti de gestion », Debré de « discipline financière et économique ». Construction, gestion, discipline financière : j'avais donc résolu de voter pour Le Tac, notre éminent spécialiste dans ces trois domaines, mais j'ai appris qu'il n'était pas candidat, étant trop occupé par « son affaire ». Je n'ai pu savoir si c'était une affaire commerciale, judiciaire ou autre. Les deux, peut-être ? En tout cas, avec Le Tac, c'est sûrement une belle affaire.

J'avais aussi déposé une motion pour féliciter Ali Malleme d'avoir avancé la pensée du Général et pris contact avec le F.L.N. C'est le rôle

d'un bon militant que de prévoir ce que va faire son chef et de mettre aussitôt à exécution la décision prévue, sans attendre une consigne formelle ; c'est faire preuve d'esprit d'initiative et de clairvoyance. Mais « trop de zèle nuit », m'a-t-on dit. Malleme a été emporté par son ardeur gaulliste : il a précédé le Général, alors que notre seul rôle est de le suivre, il est passé devant le chef alors que la plus élémentaire politesse lui commandait de marcher loin derrière. Pareille goujaterie méritait l'exclusion.

Enfin nous avons voté une motion de politique générale qui prend position sur tous les problèmes du moment. Nous l'avons adoptée dans l'enthousiasme. Tu n'oublieras pas d'acheter le journal et de me le mettre de côté, afin que je puisse savoir ce qu'il y avait dedans, car on ne nous a pas lu cette motion : il était tard, nous étions fatigués, nous avions faim, et puis nous sommes un parti d'action, qui rejette les vaines discussions et les débats stériles : qu'importe les motions pourvu qu'on ait les places ?

Comme tu le vois, l'U.N.R. est vraiment le parti du renouveau. Un parti politique qui ne parle pas de politique, ça ne s'était encore jamais vu ; et le récit que je t'ai fait te montre bien que nous n'avons rien de commun avec le parti radical et ces vieux partis de la III^e, avec leurs positions floues, leurs fausses synthèses et leurs motions nègre-blanc, avec leurs ministres et leurs parlementaires qui manigançaient tout à l'avance. Chez nous, il y a des positions claires et nettes, et c'est le militant qui tranche. Ça donne confiance pour l'avenir.

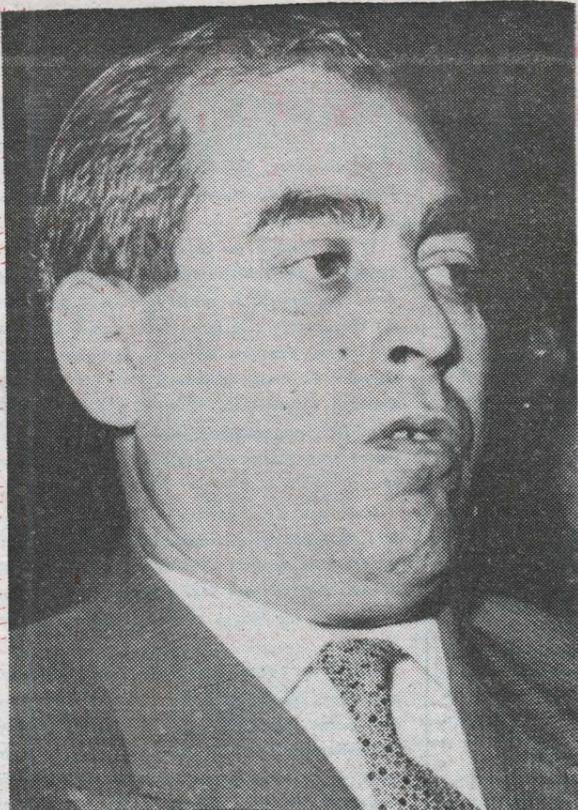
Amicalement.

P.S. — J'oubliais de te dire qu'on a aussi traité en vitesse quelques questions secondaires, dont l'Algérie. Debré là-dessus a été bref : « (Le problème algérien) nous commande à tous la confiance et à moi la discrétion. » Palewski a ajouté que notre tâche était de « ne rien dire et ne rien faire » qui puisse gêner le chef de l'Etat. Comme tu vois, le mot d'ordre du parti est simple « Motus et bouche cousue ». Tu prépareras une grande campagne d'action sur ce slogan pour la rentrée.

P.C.C. Em TERRAY.

Les données de la r

par Pier



Ahmed FRANCIS

(Keystone)

LA négociation est la condition de la paix, mais elle n'est pas encore la paix. La reconnaissance de fait du G.P.R.A. comme seul interlocuteur valable, l'abandon définitif de toute perspective de « troisième force » devraient permettre d'aborder enfin les vrais problèmes : ceux de l'avenir de l'Algérie, de son orientation, de ses rapports avec la France, avec le Maghreb et avec le monde afro-asiatique, du sort de la minorité européenne.

Mais pour l'heure, il ne s'agit encore, au moins officiellement, que d'aborder les conditions de l'autodétermination de ceux qui, pour le G.P.R.A. constituent le « peuple algérien », et pour le gouvernement français, ne sont encore que les « populations algériennes ».

Dans les entretiens privés et confidentiels qui ont préparé l'ouverture de la négociation officielle, les porte-paroles des deux gouvernements sont certes allés plus loin, mais M. Joxe sera-t-il autorisé à dépasser, dès l'ouverture des pourparlers officiels, le cadre tracé par le Conseil des Ministres du 15 mars et confirmé par M. Debré dans son discours de Strasbourg : « Discuter avec les porte-paroles des combattants algériens les conditions dans lesquelles les Algériens choisiront librement leur destin ». C'est donc à propos de la mise au point de l'ordre du jour de la conférence d'Evian et de la qualification des deux délégations, que les premières difficultés sérieuses vont apparaître. Elles ne seront pas insurmontables, mais selon que l'on fera ou non du « juridisme » au départ, on risque de créer une atmosphère tendue ou détendue. Si la discussion ne devait au début porter que sur les conditions de l'autodétermination, l'antagonisme entre les deux parties apparaîtrait aussitôt sur chacun des aspects du problème ; si, par contre, la conférence commençait par un large tour d'horizon sur les perspectives d'avenir, un rapprochement partiel pourrait se faire jour, mais cela signifierait que l'on traite, — même sans le dire —, de gouvernement à gouvernement.

En effet, si l'autodétermination doit être considérée comme une nouvelle bataille, comme un affrontement entre la thèse de l'indépendance et

celle de l'association, chacune des parties exigera le maximum de garanties pour l'emporter lors de la consultation et les deux thèses se heurteront sur chaque détail. Si après le cessez-le-feu doit se poursuivre, la lutte pour le referendum, chacun voudra conserver les meilleures positions et, à propos de la coexistence des deux armées comme à propos de la définition de la, ou des questions à poser aux électeurs, à propos des conditions de liberté de propagande et donc de l'exercice du pouvoir de police en Algérie pendant la période intermédiaire, à propos de la confection des listes électorales, à propos du contrôle du scrutin, à propos du mode de calcul des résultats, il y aura désaccord.

Pour franchir ces obstacles, on envisagera une administration mixte de l'Algérie pendant la période allant du cessez-le-feu au referendum, mais sa constitution, relativement aisée s'il y a accord sur le fond, s'avèrera au contraire extrêmement difficile dans le cadre d'une continuation de la lutte entre partisans de solutions opposées. Un des rares exemples que l'Histoire donne d'une telle situation est celui de la coexistence de l'armée française et de l'armée vietnamienne au Tonkin en 1946, et il est négatif. Dans cette hypothèse, qui garantira qu'au lendemain d'un vote de la majorité du peuple algérien en faveur d'une indépendance apparaissant alors comme une rupture avec la France, l'armée française acceptera d'évacuer le territoire algérien et ne cherchera pas à rester sous prétexte de garantir la sécurité des Français, — ce qui engendrerait aussitôt des difficultés internationales et peut-être aussi des troubles intérieurs en France ? Tout deviendrait, au contraire, sinon simple, tout au moins plus aisé, si la conférence d'Evian avait pour objectif la recherche d'une solution acceptée par les deux gouvernements et proposée en commun à la ratification du peuple algérien. Cette solution commune aurait nécessairement pour base la reconnaissance par la France de l'indépendance de l'Algérie, car le F.L.N. ne renoncera jamais à cet objectif pour lequel il a engagé la lutte, et qui reçoit aujourd'hui l'adhésion de l'unanimité de la population musulmane. Mais la reconnaissance de l'indépendance ne règle pas les problèmes et ne supprime donc pas la nécessité de la négociation.

Le Sahara

Qu'il s'agisse de fixer les conditions de l'autodétermination ou de définir les rapports futurs de l'Algérie et de la France, le problème du Sahara se pose en tout premier lieu. En effet, avant de prévoir l'avenir de l'Algérie, il s'agit d'abord d'en définir les limites. Si la solution, un moment étudiée à Paris, du partage vertical semble abandonnée, celle du partage horizontal a été bel et bien retenue dès la déclaration de De Gaulle sur l'autodétermination, puisque le 16 septembre 1959, il envisageait de « demander aux Algériens dans leurs douze départements, ce qu'ils veulent être en définitive ». Les douze départements, ce sont ceux de l'Algérie du Nord, les anciens territoires du Sud constituant depuis 1957 les départements sahariens. Or, la III^e et la IV^e Républiques avaient formellement rattaché cette partie du Sahara à l'Algérie. Les territoires du Sud étaient, de 1902 à 1947, administrés par l'armée, mais sous l'autorité supérieure du Gouverneur général de l'Algérie, et le Statut de 1947 prévoyait expressément que ces territoires allaient devenir des départements algériens. Pour tous les Algériens, Touggourt et Laghouat ont d'ailleurs toujours été des villes algériennes, et c'est également ce qu'on enseignait dans toutes les écoles françaises. Le contester aujourd'hui, c'est tenter d'imposer aux Algériens une amputation de territoire qu'ils n'accepteront pas. Veut-on faire de l'Algérie du Sud, séparée de l'Algérie du Nord, une sorte de Katanga

— Le 28 septembre 1959, en réponse à la déclaration du général de Gaulle du 16 septembre proclamant le droit à l'autodétermination du peuple algérien, le G.P.R.A. affirmait qu'il était « prêt à entrer en pourparlers avec le gouvernement français afin de discuter des conditions politiques et militaires d'un cessez-le-feu, des conditions et des garanties de l'application de l'autodétermination ».

— Le 15 mars 1961, le Conseil des Ministres français faisait connaître « son désir de voir s'engager par l'organe d'une délégation officielle les pourparlers concernant l'autodétermination des populations algériennes ainsi que les problèmes qui s'y rattachent ».

— Le 17 mars, le G.P.R.A. confirmait qu'il était prêt à négocier et annonçait qu'à cet effet, « les dispositions avaient été prises en vue d'aboutir à la rencontre des délégations officielles émanant des deux gouvernements ».

nord-africain ? Ce serait difficile, car il n'y aurait aucune espèce d'infrastructure politique concevable pour une république du désert. Quant à en faire la dernière province française d'Afrique, ce serait d'autant plus absurde que sans accès à la mer, elle ne pourrait librement communiquer avec la France. Reste l'hypothèse d'une co-souveraineté des Etats riverains du Sahara. Toute l'évolution récente de l'Afrique s'inscrit en faux contre cette solution. En effet, les autres Etats riverains du Sahara récemment promus à l'indépendance ont vu reconnaître sans difficultés leur souveraineté sur la partie du Sahara englobée dans leurs frontières et n'accepteront pas de remettre celles-ci en cause. Or rien ne justifierait que, seul, le Sahara algérien soit ainsi placé sous souveraineté commune, alors que le Sahara marocain, tunisien, malien, nigérien, tchadien, lybien ne l'est pas. Les Algériens sont donc fondés à vouloir régler dès maintenant, et non pas au lendemain de l'autodétermination, le problème des frontières de l'Algérie. Limiter l'autodétermination à l'Algérie du Nord serait pour eux renoncer, peut-être définitivement, à ce qui au moins depuis un siècle constitue une partie importante de leur pays. Par contre, ils font spontanément la distinction entre la souveraineté politique sur le Sahara et l'exploitation économique de ses richesses. Ils sont prêts à passer des accords avec tous les pays riverains du désert et aussi avec la France pour l'exploitation en commun du sous-sol saharien. Les grandes lignes de ces accords pourraient être envisagées présentement, mais seul un gouvernement algérien souverain pourrait engager valablement et durablement l'Algérie.

Les Algériens savent qu'ils auront besoin d'une assistance technique et financière étrangère pour faire jaillir le pétrole et l'acheminer vers les pays consommateurs, mais ils se refusent à la payer de l'aliénation de leur souveraineté. Il est évident que tous les groupes financiers intéressés au pétrole chercheront à préserver leurs profits et qu'après comme avant l'indépendance, le peuple algérien devra faire face à d'innombrables intrigues néo-colonialistes. Il nous appartient de l'aider dans sa lutte contre les trusts pétroliers. Par contre, il peut ne pas être désavantageux pour l'économie algérienne et il est certainement fructueux pour l'économie française que le ravitaillement de la France en pétrole puisse être assuré à partir de pays appartenant à la zone-franc, ce qui impliquera pour la France de sérieuses économies en devises. Or les dirigeants du F.L.N. n'ont jamais manifesté leur refus d'appartenir à la zone-franc ; celle-ci n'a cependant de chances de durer que si elle se démocratise et ne demeure pas dirigée exclusivement par Paris.

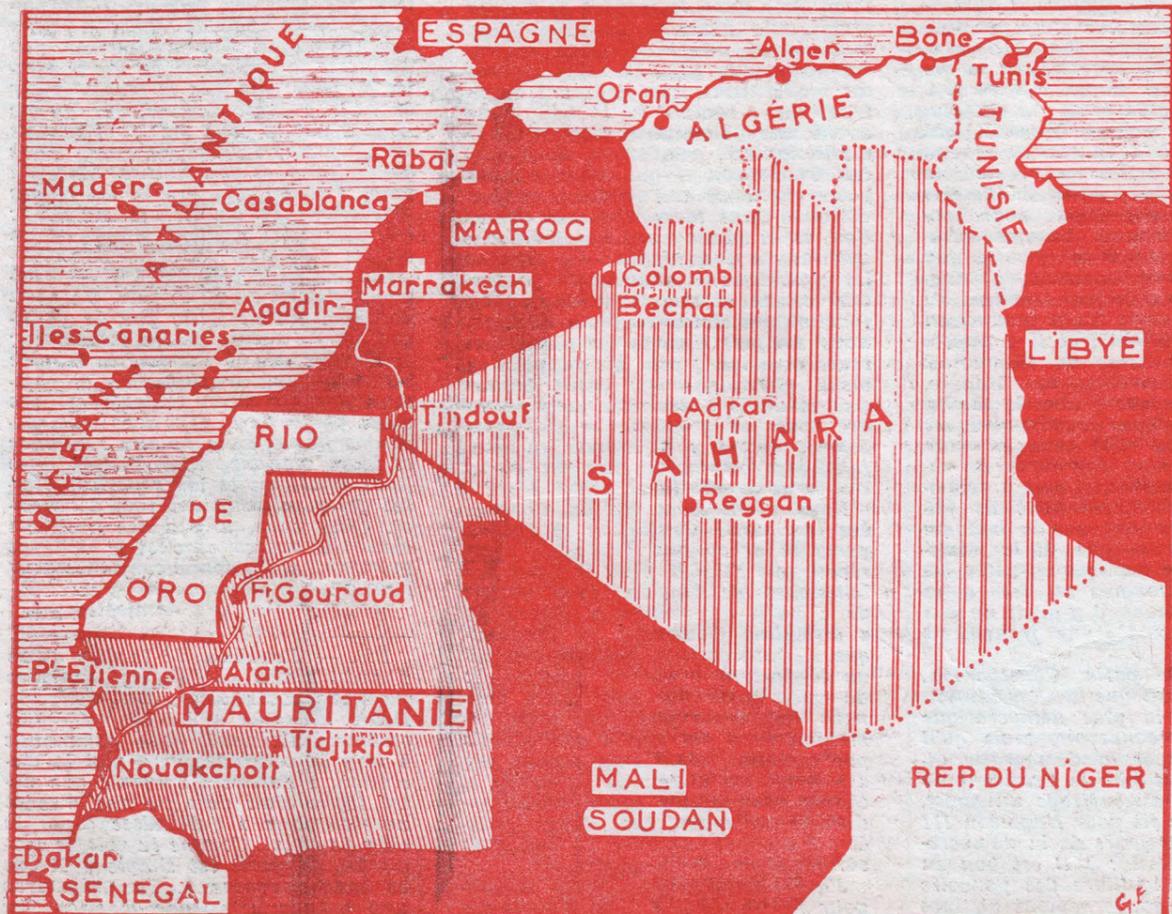
Le problème saharien est donc soluble à deux conditions : la reconnaissance des frontières de l'Algérie de 1947, la préparation d'accords économiques franco-algériens et franco-maghrébo-africains qui assureront la prédominance des stricts intérêts nationaux des pays participants sur les intérêts privés.

Les rapports économiques franco-algériens

Ce qui est valable pour le Sahara l'est pour le reste de l'Algérie : « Avec qui mieux que des Français construisons-nous l'Algérie moderne et socialiste à laquelle nous aspirons ? », me confiait récemment à Tunis un des dirigeants algériens. « Avec les Français, nous avons en commun la langue, et par conséquent la culture, car beaucoup d'entre nous sont à la fois de culture française et arabe. Nous connaissons les techniques françaises mieux que les techniques américaines ou russes. Le problème pour nous n'est pas d'accepter ou de refuser l'aide française, mais de savoir si la France nous boycottera comme elle a boycotté la Guinée ou le Nord-Vietnam, ou bien si elle saura comprendre qu'il est de son intérêt de contribuer à l'édification d'une Algérie indépendante qui pourra accroître demain sa consommation de produits français, tout en demeurant libre de commercer avec d'autres nations et de recevoir aussi d'autres appuis. »

L'Algérie indépendante peut conserver avec la France des rapports économiques et culturels plus étroits qu'avec d'autres puissances européennes, asiatiques ou américaines, mais elle n'acceptera jamais de demeurer dans un lien de subordination. Cette coopération est possible dans la mesure où elle s'insère dans un contexte de décolonisation réelle.

Aussi serait-il désastreux de la faire dépendre du maintien de rapports de type coloniaux dans les domaines militaire et diplomatique.



(A.D.P.)

égociation

Stibbe

Ainsi il aura fallu dix-huit mois pour que s'engage enfin cette négociation officielle, sans conditions ni préalable entre le gouvernement français et le G.P.R.A. sur la base du principe communément admis de l'autodétermination.

Au moment où, contraint par la nature des choses, de Gaulle s'engage enfin dans la voie de cette négociation, seule issue possible au conflit, nous ne pouvons pas ne pas évoquer les dizaines de milliers de morts qu'a coûtés la prolongation de la guerre.

Cette négociation sur la base de la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance, nous n'avons cessé de la préconiser non seulement depuis le 16 septembre 1959, mais depuis le 1er novembre 1954. L'heure approche où devra être dressé le bilan des responsabilités encourues par tous ceux qui pendant plus de six ans ont fait obstacle à l'ouverture de la négociation.

Pas de bases militaires

L'expérience des quinze dernières années démontre qu'aucun pays colonial accédant à l'indépendance n'accepte de bon gré le stationnement sur son territoire national d'unités militaires de l'ancienne puissance colonisatrice. Le nouvel Etat considère qu'il y a là une entrave manifeste à sa souveraineté. L'existence de bases militaires sert uniquement d'aliment aux campagnes nationalistes et s'avère toujours de courte durée.

En ce qui concerne le problème du maintien de l'armée française en Algérie, il y a lieu, comme pour l'ensemble des institutions, de distinguer entre les deux périodes situées l'une avant, l'autre après le référendum sur l'autodétermination. Avant celui-ci, la coexistence, et si possible la coopération de l'armée française et de l'A.L.N. se justifie pour préparer la transition du stade actuel à celui de l'in-



Me BOUMENDJEL

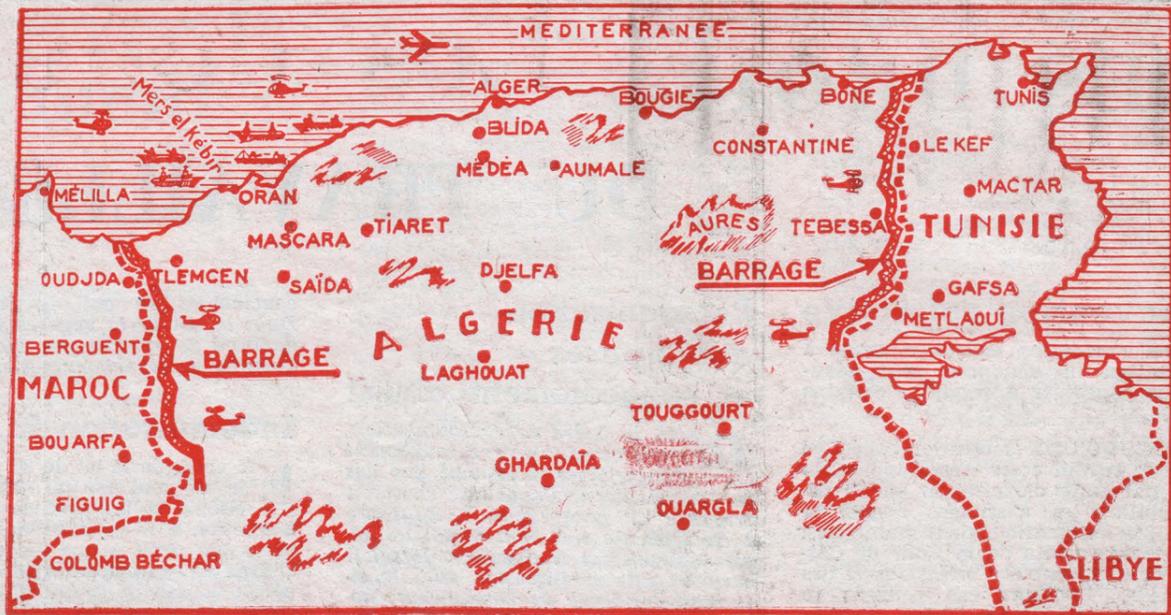
(Keystone)

dépendance. A partir du cessez-le-feu, — qui interviendra à l'issue de la négociation et non avant —, l'état de guerre ayant pris fin, le niveau des forces armées françaises devra être ramené à celui du temps de paix. Les Algériens peuvent admettre cette présence provisoire et limitée de l'armée française puisque, théoriquement, le sort de l'Algérie ne sera pas encore tranché, mais au lendemain de l'autodétermination, rien ne légitimerait plus le maintien d'unités françaises sur le territoire de l'Algérie indépendante. Par contre, il n'est pas exclu que des instructeurs français puissent servir dans l'armée algérienne. Il serait toutefois souhaitable qu'ils ne soient pas pris parmi les officiers ayant participé à la guerre d'Algérie.

Le gouvernement français aurait envisagé de rattachier Mers-El-Kebir à la France comme Gibraltar l'est à la Grande-Bretagne et Ceuta et Melilla le sont à l'Espagne. Les Algériens ne souscrivent pas à cette prétention et font ressortir qu'à l'époque des fusées, les bases en territoire étranger n'ont plus grande utilité. Si De Gaulle s'obstine, pour des raisons de prestige et de stratégie internationale, il n'est pas impossible qu'un compromis soit trouvé, qui consiste par exemple dans la location par l'Algérie des installations de Mers-El-Kebir à la France pour une période déterminée. Cela risque, toutefois, de demeurer une cause de friction entre l'Algérie et la France.

Vers une politique de neutralisme africain

Tout en envisageant sincèrement d'entretenir de bons rapports diplomatiques et politiques avec la



France, les dirigeants de la Révolution algérienne qui ont été aidés dans leur lutte de libération nationale en premier lieu par les pays afro-asiatiques et aussi par les pays de l'Est, n'accepteront pas de faire de l'Algérie indépendante un Etat satellite de la France. Il est vraisemblable qu'ils formeront avec la Tunisie et le Maroc une Union maghrébine qu'ils orienteront dans la voie du neutralisme africain. C'est dans la mesure où l'Europe occidentale pratiquera elle-même une politique de désengagement qu'elle ne connaîtra pas d'antagonisme majeur avec le Maghreb et l'Afrique. L'avenir des rapports franco-algériens, franco-maghrébains et franco-africains dépendra donc au moins autant de l'orientation de la France que de celle des Etats indépendants d'Afrique.

Le problème de la minorité européenne

De même la solution du problème de la minorité européenne dépend largement du comportement de cette minorité. La doctrine du F.L.N. est connue depuis le début de la Révolution : tous les habitants de l'Algérie ont, s'ils le désirent, vocation à la nationalité algérienne. S'ils refusent de devenir des Algériens à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Musulmans, les Européens auront la qualité d'étrangers soumis à la législation sur les étrangers. Cette position générale nécessite évidemment quelques éclaircissements. L'intérêt avec lequel les propositions du Colloque de Grenoble ont été accueillies par les Algériens montre qu'ils n'écartent a priori aucune des dispositions qui prévoient notamment le droit pour tout habitant de l'Algérie d'opter pour la nationalité française et la possibilité pour les Européens et les Israélites optant pour la nationalité algérienne de conserver leur statut personnel jusqu'à l'adoption d'un droit commun moderne et laïque et de conserver l'usage du français dans la vie publique, comme dans la vie privée; cependant, l'intégration d'une partie de la minorité européenne à l'Algérie indépendante suppose qu'elle accepte les nouvelles structures et renonce aux privilèges de l'ère coloniale.

La paix de compromis entravera-t-elle la révolution algérienne ?

Il est évident que seule une France socialiste pourrait d'une manière certaine assurer des rapports étroits et durables avec l'Algérie socialiste que les promoteurs de la Révolution algérienne envisagent d'édifier, comme d'ailleurs avec un certain nombre de pays africains qui, à travers d'innombrables difficultés et selon des méthodes différentes, s'orientent plus ou moins rapidement vers un socialisme africain. Cependant, c'est avec la France gaulliste et capitaliste que le F.L.N. va négocier la paix. Il ne lui est pas possible d'attendre que la France s'engage elle-même dans la voie du socialisme pour faire accéder l'Algérie à l'indépendance.

Cette paix qui ne repose pas sur une victoire militaire de la Révolution algérienne, mais sur ses succès politiques et diplomatiques est nécessairement une paix de compromis. Dans quelle mesure les inévitables concessions que les négociateurs algériens — comme leurs homologues français — seront amenés à consentir entraveront-elles la Révolution algérienne ? C'est une question que se posent de très nombreux militants algériens. Tous y répondent avec un réalisme exempt de pessimisme.

« Bien sûr, me disait récemment un dirigeant algérien, si nous avions la bombe atomique qui nous permettrait une victoire militaire, à condition toutefois que la France n'y ait pas elle-même recours, nous pourrions réaliser d'un seul coup tous nos objectifs. Mais nous savons très bien qu'une paix négociée implique pour nous un étalement dans le temps de certaines transformations; cela ne signifie pas la renonciation à leur réalisation. L'indépendance est un vase. Au départ, il sera sans doute vide; à nous de le remplir; à une indépendance purement nominale, il nous appartiendra de donner un contenu, mais pour cela, il faut d'abord l'obtenir. »

A ce raisonnement de l'homme politique, un syndicaliste ajoutait :

« Tant que la lutte pour l'indépendance continue, la revendication nationale a le pas sur la revendication sociale. Dès le cessez-le-feu, nous pourrions donner un nouvel essor à notre lutte pour le socialisme : pour que s'amorce la seconde étape, il faut que la première soit franchie, et nous préférons qu'elle le soit aujourd'hui par une paix négociée que dans un délai indéterminé, après de nouvelles souffrances imposées à notre peuple. »

L'évolution politique et sociale d'un pays décolonisé dépend au moins autant de sa dynamique intérieure et du rapport des forces sociales qui s'y opposent que des conditions dans lesquelles il devient indépendant. La Guinée a accédé à l'indé-

pendance à travers l'expérience de la loi-cadre et si des accords de coopération avec la France n'ont pas ensuite été signés, c'est du fait du gouvernement français et non pas du gouvernement guinéen. Le Mali a acquis son indépendance en signant avec la France des accords de coopération qui prévoyaient même le maintien des bases militaires françaises. Un an plus tard, il s'orienta dans une voie révolutionnaire analogue à celle de la Guinée. Par contre, les Pays du Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Dahomey) ont obtenu leur indépendance sans signer d'accords préalables avec la France et en quittant la Communauté, ils n'en conservent pas moins pour le moment une structure économique et sociale peu différente de celle d'avant l'indépendance.

La tâche des socialistes français

Pour les militants français qui ont été à la pointe du combat pour la paix négociée, il serait criminel de dénoncer aujourd'hui la négociation sous prétexte qu'elle n'est pas engagée par une France socialiste. Le meilleur moyen d'aider les Algériens à orienter l'Algérie dans la voie du socialisme est d'abord de maintenir la pression populaire pour prévenir le sabotage et l'échec de la négociation. Celle-ci sera longue et difficile, et les masses populaires doivent demeurer vigilantes. Il importe essentiellement, lorsque sera débattu le problème des intérêts français, de dénoncer vigoureusement tout ce qui a pour objet la défense des privilèges et de veiller au contraire à discriminer clairement la sauvegarde des droits personnels incontestables de la protection des biens mal acquis.

Une fois la paix rétablie, il nous appartiendra de concilier le devoir de non-immixtion dans les affaires intérieures algériennes et celui de solidarité avec les forces progressistes. Ce double impératif pose des problèmes nouveaux qu'il nous faut dès maintenant mettre à l'étude. C'est en luttant dans notre pays à la fois contre les courants néo-colonialistes et contre les tendances « cartérisistes », en leur opposant notre conception de la solidarité socialiste, que nous servirons le mieux la cause du socialisme algérien et africain.



BEN BELLA

(Agip)

LES DROITS DU TRAVAILLEUR

Convention collective

Une convention collective venue à expiration ou dénoncée peut néanmoins continuer à produire certains effets.

LORSQU'UNE convention collective de travail cesse d'être applicable par suite d'expiration ou de dénonciation les avantages acquis ne sont pas automatiquement maintenus. Certains arrêts de la Cour de Cassation apportent des précisions et des solutions. Plusieurs cas peuvent se présenter dans la pratique.

1° Convention collective ne contenant aucune clause relative au maintien des avantages acquis ou à la continuation de ses effets après expiration.

Elle se trouve dénoncée par l'employeur et n'est pas remplacée par de nouveaux accords.

La Cour de Cassation, dans un arrêt de la Chambre Sociale en date du 6 janvier 1960 considère que les avantages inclus dans la convention ne constituent pas des droits acquis pouvant survivre à la disparition de la dite convention; ils ne sont pas considérés comme incorporés définitivement au contrat de travail en cours au moment de la conclusion des accords et ne peuvent être revendiqués que pendant la période durant laquelle la convention existe.

Ces droits expirant en même temps que la convention, les salariés ne sont pas en droit de réclamer le maintien des avantages complémentaires aux dispositions légales qu'elle prévoyait.

2° Convention collective ne contenant aucune clause relative au maintien des avantages acquis, venue à expiration et remplacée par une nouvelle convention.

Bien qu'à priori un problème puisse se poser dans le cas où la convention antérieure était plus favorable que la nouvelle, la Cour de Cassation, dans un second arrêt de la Chambre Sociale daté du 6 janvier 1960, adopte la même solution que précédemment: ce sont les dispositions de la dernière convention qui s'appliquent immédiatement et, à défaut de clause spéciale relative au maintien des avantages acquis, les dispositions antérieures cessent d'être en vigueur.

3° Convention collective venue à expiration contenant une clause de maintien en vigueur jusqu'à nouvel accord.

La Cour de Cassation n'a pas encore pris de position sur la validité d'une telle clause, par contre le Tribunal d'Instance de Rouen par jugement en date du 9 novembre 1959 a considéré cette clause comme nulle, considérant que la mauvaise volonté ou la carence de l'une des parties se refusant à conclure un nouvel accord pour prolonger indéfiniment la convention expirée, cette solution serait de ce fait en contradiction avec les dispositions légales relatives à la durée des conventions collectives.

4° Convention collective nouvelle prévoyant le maintien des avantages acquis.

La Cour de Cassation Sociale, en date du 13 novembre 1959 estime qu'il y a lieu de maintenir le bénéfice des dispositions plus favorables qui se trouvaient accordées par suite de l'application de la convention ancienne.

Il y a donc lieu d'inclure, dans tous les renouvellements un paragraphe prévoyant le maintien des avantages acquis antérieurement.

— Directeur-Gérant : Roger CERAT —
I.R.B., 60, rue René-Boulanger, Paris-X^e
— Travail exécuté —
par des ouvriers syndiqués

Réorganisation d'entreprises et congédiement abusif

DANS le cadre de réorganisation, transformation ou regroupement d'entreprises il advient que des mesures de licenciement interviennent. L'article 23, paragraphe 7, du Livre I du Code de travail a défini les règles obligatoires à observer: lorsqu'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

De nombreux jugements ont été rendus et la jurisprudence a apporté des précisions dans certains cas.

Ainsi, dans le cas de changement d'activité du nouvel employeur, l'intéressé ne peut se prévaloir de cette garantie (Cassation Civile, 26-6-1933; Sociale du 2-11-1956). Il en est de même lorsque la réorganisation des services se fait à la suite d'une crise financière obligeant à procéder à une refonte de structures se traduisant par des suppressions d'emplois. Cour de Bordeaux, arrêt du 25-5-1960).

La Cour de Cassation Sociale en date du 5 février 1959 a estimé que le chef d'entreprise est seul juge de l'organisation de ses services et a même la possibilité de préférer la collaboration d'un employé à un autre dès l'instant qu'il peut démontrer n'avoir pas la possibilité de les conserver ensemble (Cass. Civ. 22-10-1959), on peut également, par mesure d'économie, remplacer ou procéder à des regroupements d'emplois.

Toutefois l'employé congédié peut faire la preuve d'un renvoi abusif et démontrer qu'il n'y a pas eu de réorganisation effective si les attributions attachées à son emploi n'ont pas été réparties entre les membres du personnel et si par exemple il a été remplacé dans le même emploi (Cass. Soc., 21-11-1958).

Droit à l'indemnité de licenciement

L'INDEMNITE de licenciement, distincte du préavis et de l'indemnité pour rupture abusive, a pour objet de compenser les services effectués par un salarié pendant une période d'une assez longue durée ainsi que la perte de salaire pouvant résulter du changement d'emploi.

Son versement par l'employeur n'est obligatoire que lorsqu'une convocation collective, d'entreprise ou particulière le prévoit: si aucun texte législatif ou réglementaire ne mentionne ce versement il n'est pas dû. Un contrat individuel peut le prévoir.

Certains tribunaux avaient considéré, sans se référer à une convention ou à un usage simplement, parce qu'il s'agissait de salarié ayant une forte ancienneté qu'il était équitable d'assurer un certain dédommagement sous forme d'indemnité.

La Cour de Cassation (Chambre Sociale, arrêt du 3-12-1959) a cassé un jugement rendu dans ce sens qui avait reconnu à un salarié le droit à une indemnité de licenciement dont le principe avait été contesté par l'employeur. Ceci: « sans se référer ni à une convention, ni à un texte législatif ou réglementaire, ni à un usage précis ».

Par ailleurs, l'employeur peut se dispenser de verser l'indemnité de li-

ciement en cas de faute grave. Dans le cas de la suppression de l'indemnité de préavis, par exemple, l'indemnité de licenciement n'est pas due.

Indemnisation du 1er mai

EN vertu de la loi du 30 avril 1947, le 1^{er} mai est un jour férié et chômé et les salariés rémunérés à l'heure, à la journée ou au rendement ont droit à une indemnité à la charge de l'employeur égale au salaire perdu du fait de ce chômage. Le chômage obligatoire du 1^{er} mai ne doit donc pas entraîner de perte de salaire, mais par contre aucun salarié ne peut prétendre à cette occasion percevoir un avantage supplémentaire au salaire versé habituellement.

Le salarié malade ou absent ne peut prétendre à aucune indemnisation. Certains tribunaux avaient admis dans le cas où le 1^{er} mai tombait un jour de repos du salarié le règlement de la journée était dû, ceci pour éviter que les sociétés ne mettent le plus grand nombre possible de salariés au repos pour ne pas avoir à payer cette journée.

La Cour de Cassation dans un arrêt de la Chambre Sociale du 26 novembre 1959 a cassé un jugement rendu en ce sens. Dans ces conditions se trouve confirmé le fait que tout travailleur absent pour quelque raison que ce soit le jour du 1^{er} mai, n'a droit à aucune indemnisation.

En ce qui concerne les salariés amenés à travailler effectivement le 1^{er} mai (dans les services continus) ceux-ci ont droit, en vertu de l'article 2 de la loi du 30 avril 1947, et en plus du salaire correspondant au travail effectué, à une indemnité égale au montant de ce salaire.

Dénonciation du reçu pour solde de tout compte

EN vertu de l'article 24 a, livre premier du Code du Travail, modifié par la loi du 31 décembre 1953, la dénonciation du reçu pour solde de tout compte ne peut être faite que par lettre recommandée adressée à l'employeur dans un délai maximum de deux mois à compter de la signature du reçu.

La lettre recommandée répondait au souci de réserver aux parties un moyen de preuve évitant toute contestation.

Lors d'une action en justice, par exemple, la convocation devant un Conseil des Prud'hommes, la jurisprudence des tribunaux était divisée sur le problème de savoir si cette action équivalait à une dénonciation; le plus souvent les tribunaux admettaient ce point de vue (Prud'hommes de Rennes, 21-3-1950; Trib. Civ. de Bordeaux, 13-7-1950).

Or la Cour de Cassation vient dans un arrêt (Chambre Sociale du 17 juin 1960) de réformer la décision du Conseil des Prud'hommes de Rennes en précisant que l'envoi d'une lettre recommandée, adressée dans les délais de deux mois et portant à la connaissance de l'employeur les droits dont l'intéressé entend se prévaloir, est une formalité obligatoire et ne peut être remplacée par aucune autre.

En conséquence une convocation devant le Conseil des Prud'hommes est irrecevable si le reçu pour solde de tout compte n'a été, au préalable, dénoncé dans les délais et formes prévues par la loi.

Roger PHILIPPE

Une étude de Lucien RIOUX:

OU EN EST LE SYNDICALISME ?

Notre camarade Lucien Rioux vient de publier sous le titre « Où en est le syndicalisme ? » (1) un petit livre sur l'histoire et l'évolution du syndicalisme en France. Il a condensé, en 150 pages petit format, tout ce qu'il est essentiel de connaître sur ce sujet pour un militant ou simplement un homme curieux des phénomènes sociaux importants de son temps. Dans un si petit espace, le risque était grand d'oublier des phénomènes majeurs, ou au contraire de survoler superficiellement tous les problèmes. Or, sans être détaillé, l'exposé facile à lire met au contraire en relief les caractéristiques et les problèmes du syndicalisme français.

ON ne peut rien comprendre aux qualités et aux faiblesses des grandes Centrales si l'on n'a pas toujours en pensée l'influence décisive qu'a eue à l'origine l'anarchosyndicalisme en France. Bien sûr, dans notre pays, l'évolution vers le marxisme et une organisation plus structurée s'est effectuée plus rapidement qu'en Italie et surtout qu'en Espagne où il régnait encore en 1936. Mais, sont encore capitales les conséquences d'une conception de syndicats de minorités agissantes dont le but était la Révolution Sociale, le « Grand Soir » et la grève générale révolutionnaire, et la crainte de l'ingérence des partis politiques dans l'action syndicale.

L'écroulement de cette conception à la guerre de 1914 modifia les idées mais non les hommes dont les derniers se retrouvaient encore il y a quelques années à la C.G.T.

Puis il y eut la fondation de la C.G.T.U., influencée par les communistes, en 1919-1920. La lutte entre les deux centrales, — l'une révolutionnaire, l'autre réformiste avec Jouhaux à la tête — dura jusqu'en 1936 où la situation politique permit l'unification.

En France, il n'y eut en fait que deux périodes où le syndicalisme accrocha les masses: 1936 et 1944-46. Elles furent rendues possibles par l'unification des Centrales dans une ambiance révolutionnaire ou progressiste accentuée.

Maintenant, c'est de nouveau la division avec la CGT dominée par les communistes, la CGT-FO, (union complexe de réformistes majoritaires et de quelques révolutionnaires anarchisants), la CFTC, (nouvelle, dynamique, qui s'est dégagée de son origine de collaboration de classes), les syndicats autonomes, les syndicats indépendants. Rioux analyse l'évolution de ces organisations et l'importance respective des différentes tendances internes.

Mais le problème fondamental par delà ces divisions que l'on peut espérer provisoires, c'est l'apparente inadéquation de la lutte syndicale devant les méthodes du capitalisme moderne. Les conquêtes syndicales elles-mêmes ont modifié la classe ouvrière et ses conditions de vie. Comment les syndicats peuvent-ils agir? Quels risques de bureaucratisation existent-ils? Comment, sans tomber dans la collaboration de classes, toucher des masses nouvelles, apporter des solutions concrètes sans abandonner les possibilités d'agitation?

Bien que toute une partie de son intérêt, ce petit livre le retire d'une analyse du passé et de la destruction d'un certain nombre d'idées superficielles et fausses sur l'histoire du mouvement ouvrier, il aborde avec courage et objectivité les problèmes nouveaux.

Il est ainsi un guide dans l'action syndicale de tous les jours et pousse à la réflexion sur les problèmes qui la dépassent.

(1) Buchet et Chastel - Corréa - Editeurs.
Georges DUCARROY.

ENVOIS D'ESSAI GRATUITS

Liste de noms et d'adresses de personnes à qui vous pourriez faire des envois d'essai gratuits de « TRIBUNE SOCIALISTE ».

1° M (prénom)
Adresse
2° M (prénom)
Adresse
3° M (prénom)
Adresse

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM
Prénom
Adresse
déclare souscrire un abonnement de :
Soutien 30 NF
Un an 19 NF
6 mois 10 NF
3 mois 5 NF

54, Bd. Garibaldi - PARIS (15^e) C.C.P. 58-26-65

ENVOI GRATUIT de PROPAGANDE

Je désire faire connaître Tribune Socialiste autour de moi et vous demande en conséquence de me faire parvenir exemplaires pendant quatre semaines (maximum 5 ex.)

à l'adresse suivante :
M (prénom)
.....
.....

Un gouvernement social et généreux

« 1961 : année sociale », proclament les dirigeants du parti gaulliste et au congrès de Strasbourg, M. Lemaire, ancien ministre de la IV^e et compagnon U.N.R., précise : « 1961, année sociale, cela veut dire que, d'ici fin décembre seront réglées tant de questions qui nous préoccupent : suppression totale des zones de salaires; relèvement des allocations familiales; effort inédit en faveur des vieux et en faveur des jeunes; relèvement subs-

sera possible, certes, d'accorder les 4 % d'augmentation; mais les avantages sociaux nouveaux, quels qu'ils soient, considérés comme un salaire indirect, seront automatiquement supprimés. Un accord comme le « contrat Renault » de 1955 ne pourrait être signé en 1961.

● la satisfaction de certaines revendications — congés supplémentaires, retour à la semaine de 40 heures sans



(Agip)

tantiel du pouvoir d'achat ». Après cette énumération optimiste, M. Lemaire ne peut s'empêcher d'être prudent : « Certes, conclut-il, nous ne pourrions espérer aussi vite un succès total. Mais ce que, pour ma part, je tiens à affirmer, c'est qu'un sérieux démarrage est possible ».

La prudence de M. Lemaire est compréhensible : « relèvement substantiel des salaires », a-t-il dit. Or, quelques jours auparavant, M. Debré, premier ministre et membre éminent de l'U.N.R., indiquait, dans une lettre au président du Conseil National du Patronat Français, M. Villiers, comment il concevait un tel relèvement : « La politique raisonnable est claire, disait-il; elle doit tendre à une hausse régulière mais progressive en fonction des progrès de la productivité nationale et globale... C'est aux alentours de 4 % par an que l'on doit fixer le rythme des augmentations de salaires. La marge supérieure, qui, dans certains secteurs reste disponible, doit être affectée partie à la baisse des prix, partie aux investissements ». Et M. Debré menace : si les conseils du gouvernement ne sont pas suivis, dit-il en substance, celui-ci prendra des mesures de rétorsion; « il emploiera les armes dont il dispose... contrôle des prix...; libération des échanges par la suppression des restrictions quantitatives et par les abaissements des tarifs douaniers ». Le C.N.P.F. a approuvé cette lettre. Il n'avait besoin d'aucune menace pour cela et à l'unanimité, il demande « formellement aux chefs d'entreprise de limiter en tout cas à 4 % à la fin de l'année par rapport au 1^{er} janvier, la hausse du niveau des salaires effectivement versés sous quelque forme que ce soit dans chaque entreprise ». Bien entendu, la lettre de M. Debré a provoqué des réactions syndicales. Immédiatement, la C.F.T.C. s'est élevée contre « toute atteinte à la libre négociation des salaires dans le cadre de la loi sur les conventions collectives ». La C.G.T. remarque que la lettre « ne peut laisser de doute à personne sur la connivence qui existe entre le patronat et l'Etat dans la résistance aux revendications ouvrières » et engage les travailleurs « à mettre en échec cette conjonction des forces patronales et gouvernementales ». Force ouvrière qui récuse les « majorations substantielles des salaires en 1960 » (mises en avant par M. Debré et le C.N.P.F.) estime que la lettre de M. Debré « tend à instaurer un véritable dirigisme des salaires ». On peut donc s'attendre à des remous. En attendant, si les principes du premier ministre sont appliqués, quelles en seront les répercussions ?

● la discussion de conventions collectives deviendra très difficile : il

diminution de salaires, etc... — est reportée aux calendes grecques.

● la conclusion d'accords liant les salaires à la productivité de l'entreprise n'est plus possible dans les secteurs en expansion. Il y a là une contradiction avec les « contrats d'intéressement », grande idée sociale de l'U.N.R. Cela ne paraît pas d'ailleurs gêner notre premier ministre.

● les secteurs, encore nombreux, où n'a pas été rattrapé le retard de salaires sur 1957, ne pourront le rattraper cette année.

QUAND L'E.D.F. MANIFESTE

A NEUF heures moins le quart, vendredi 17, plusieurs cortèges se forment dans les principaux centres pour aller rejoindre le meeting central organisé devant le siège parisien de l'E.D.F., rue de Vienne. Là, les représentants des quatre fédérations doivent prendre la parole.

De la rue Louis-Murat à la rue de Vienne, nous sommes plus de 3.000 à défilier, escortés par les cars de police, et bloquant en partie la circulation. Un tract est distribué, expliquant que l'augmentation des salaires est possible sans gêner la trésorerie de l'Etat et sans entraîner de hausses sur le prix du gaz et de l'électricité. Le public nous manifeste sa sympathie et nous applaudit.

Après le meeting, des milliers de participants, suivant les dirigeants syndicaux, défilent jusqu'à la place de l'Opéra, où doit se faire la dispersion.

Pour nous, cette action unie n'est qu'un avertissement. Tant que le gouvernement n'aura pas accordé satisfaction à nos revendications, la lutte continuera.

J. L. C.

● enfin, c'est là la principale raison de l'intervention gouvernementale, les salaires obtenus dans les industries « avancées » ne pourront plus avoir valeur d'exemple pour l'ensemble des travailleurs.

Quand le gouvernement montre le chemin

Le gouvernement, qui ne craint pas la contradiction, a donné un exemple négatif en adoptant une hausse du plafond de la Sécurité Sociale. Cette hausse entraînera en fait pour un salarié gagnant 70.000 francs (anciens) par mois, une réduction du salaire réel supérieure à 1 %. Il est vrai que

là, il considère sans doute qu'il y a simplement un déplacement du salaire direct au salaire « indirect ».

L'autre exemple donné par le gouvernement va dans le sens des augmentations « raisonnables » que le premier ministre se déclare prêt à favoriser. Il concerne en effet tout le secteur public. Et là, les réactions ne se sont pas fait attendre. Les manifestations de ces dernières semaines sont probantes. Dans l'agitation qui touche les personnels de l'Etat, on trouve à peu près partout le même scénario. Les mouvements actuels ont leur origine en 1957, 1958, 1959 ou 1960. Dans une période de combativité élevée, à la suite d'actions massives, le gouvernement (de la IV^e ou de la V^e, les méthodes sont les mêmes) lâche quelque chose : généralement une faible augmentation immédiate, la garantie d'augmentations échelonnées et la promesse d'une refonte générale des traitements ou des salaires. L'agitation se calme; les augmentations de prix rendent illusoire les améliorations apportées aux rémunérations et les promesses de remise en ordre sont oubliées ou reportées à des dates indéterminées. Et, à nouveau, le mécontentement grandit, les actions reprennent. Les problèmes soulevés cette année auraient dû être résolus il y a deux ou trois ans. Les gouvernements, d'alors avaient promis de trouver rapidement les solutions.

La grève des fonctionnaires menée le 14 mars « colle » parfaitement avec ce schéma. C'est en 1955 qu'est promise l'harmonisation des traitements des agents de la Fonction publique avec les salaires versés au personnel des entreprises nationalisées. Depuis, les fonctionnaires attendent : périodiquement ils manifestent et obtiennent quelques avantages, mais le problème essentiel reste posé.

Aux promesses non tenues, à la démagogie sociale, le gouvernement actuel ajoute la désinvolture à l'égard des syndicats. « Un pouvoir fort », n'est-ce pas? Fin 1960, le ministre chargé de la Fonction publique propose son « plan » : remise en ordre des traitements sur trois années; pour 1961, versement de 5 % répartis en deux tranches, 2 % au 1^{er} mars, 3 % en automne (en fait, moins de 3 % d'augmentation sur le traitement réellement versé en 1961). Les syndicats ne peuvent accepter ces propositions; les augmentations accordées en 1961 sont trop faibles, le problème des petits traitements n'est pas résolu; enfin la réforme générale des rémunérations est, une fois encore, reportée. Ils préparent un contre-projet, réclament, pour l'immédiat 5 % d'augmentation; la fixation à 500 NF mensuel du traitement minimum et ils veulent obtenir l'accélération de l'« harmonisation ». De ce contre-projet, le gouvernement n'acceptera jamais de discuter.

Mais le mécontentement grandit; les revenus des agents de la Fonction publique sont toujours extrêmement bas : un auxiliaire gagne 350 NF par mois, un dactylo débute à 360 NF, un inspecteur adjoint des P. et T. ou des Finances, à 570 NF (après un concours difficile), un professeur agrégé à 870 NF. La moitié des fonctionnaires touchent moins de 650 NF. En outre, par rapport à 1957, leur pouvoir d'achat a baissé de près de 4 %. (Rappelons qu'en 1957, il était déjà nettement inférieur à celui des salariés du privé ou du secteur nationalisé).

En outre certaines pratiques sont réapparues qui révoltent les dirigeants syndicaux. Par exemple, le recrutement d'auxiliaires. Ce personnel, embauché à bas prix, ne peut prétendre à aucune des garanties accordées aux fonctionnaires (emploi, retraite ou maladie). A la merci de l'arbitraire des chefs, les auxiliaires sont même parfois débauchés le 31 décembre pour être repris le 1^{er} janvier. Ainsi, ils n'acquiescent jamais une ancienneté qui pourrait leur donner certains droits.

Enfin, un dernier problème et pas le moins important : les éléments de valeur fuient de plus en plus la Fonction publique. Pour les postes techniques ou administratifs, les candidats manquent. Les postes offerts dans l'industrie sont tellement plus rentables. Le phénomène est si grave que certains élèves d'écoles spécialisées préfèrent passer au privé, quitte à payer pour cela le fort dédit prévu. (Il est vrai que des entreprises sont prêtes, manquant de cadres techniques, à avancer la somme nécessaire). De cela, les syndicats se rendent compte : en luttant pour l'augmentation des traitements, ils savent qu'ils défendent en fait le secteur d'Etat que l'Etat abandonne et abandonnera volontairement. Une étude de Pierre Drouin parue dans le journal *Le Monde* signalait que la trésorerie de l'Etat était « à l'aise » et qu'elle pouvait supporter la revalorisation des traite-

ments. Mais il ne faut sans doute pas donner le mauvais exemple.

Pourquoi décrire en détail le conflit de l'Electricité Gaz de France? Il est tellement proche, tellement semblable à celui des fonctionnaires. Les promesses non tenues, les dialogues de sourds, le refus d'une véritable discussion et le mécontentement de la base sont similaires. Seule différence : à l'E.G.F., les revenus sont supérieurs. Mais ils sont, malgré cela, très loin des salaires du privé et le personnel le sait.

Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que, presque chaque année, le climat s'alourdisse, que des grèves ou des débrayages éclatent. Ceux de ces derniers jours ont été particulièrement réussis : 80 à 100 % de grévistes à l'E.G.F.; près de 90 % chez les fonctionnaires. Dans les P. et T., on n'avait pas connu d'action d'une telle ampleur depuis 1953. Les manifestations de rues ont rassemblé des dizaines de milliers de participants. L'unité d'action a été reconstruite. Totale à l'E.G.F., elle oblige encore chez les fonctionnaires, à respecter certains rites, dus au fait que la Fédération Force ouvrière refuse toujours tout contact avec la C.G.T.

De l'unité retrouvée, de la combativité élevée, le gouvernement devrait tenir compte. D'autres actions sont prévues, très rapprochées...

Les atouts de M. Debré

M. Debré ne veut pas céder : il compte sans doute sur les espoirs de paix en Algérie pour calmer les mécontents. Jusqu'à quel point a-t-il raison? La trêve sociale au moment de Melun a laissé déçus les cheminots. Il joue également une autre carte : la crise qui commence dans l'automobile et qui ne peut, dans les conditions actuelles, que s'aggraver, touche une des industries en pointe sur le plan salaires. Les difficultés de l'automobile vont freiner les mouvements revendicatifs dans les autres secteurs, telle paraît être la pensée profonde des « princes qui nous gouvernent ».

Pourtant, là aussi, M. Debré risque d'être brutalement détrempé. L'agitation a repris dans le secteur privé. Des entreprises considérées comme « pilotes » — la Thomson de Bagnoux, ou les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire — voient redémarrer les débrayages tournants. Avec les grèves tournantes reprennent aussi les lock-out. On en signale deux au cours des derniers jours. Partout la tension augmente.

Et puis le gouvernement est particulièrement maladroit. Ses prises de position apparaissent souvent comme des provocations. Les conseils de M. Debré au C.N.P.F. entraînent des réactions syndicales unanimes, comme d'ailleurs les menaces sur les caisses de retraites complémentaires. Le geste fait en faveur des fonctionnaires — avance de deux mois de l'augmentation de 3 % — apportait à un agent de l'Etat au salaire moyen de 600 NF, une « prime » de 2.400 francs anciens. Ce geste a, sans aucun doute, rendu plus unanime encore la grève du 14 mars. Il ne faudrait sans doute pas grand' chose, une provocation un peu plus forte, une maladie un peu plus lourde, pour que renaissent les souvenirs de 1953. La spontanéité existe toujours dans la classe ouvrière française : le secteur public surtout, a été depuis la libération, un terrain rêvé pour les grèves « sauvages ».

Lucien RIOUX

DANS LE XV^e...

Création d'un comité de Jeunes regroupant J.S.U., Jeunesse Communiste, Jeunes Catholiques, Jeunes Protestants.

Ce comité a déjà tenu une réunion d'information le jeudi 9 mars et organisé une manifestation le dimanche 19.

S'adresser 54, boulevard Garibaldi, Paris (15^e).

...ET A LA « FAC » DE DROIT

Création d'un « Comité pour la paix en Algérie » regroupant les étudiants du P.S.U., les U.E.C., des jeunes étudiants protestants et catholiques et des inorganisés.

Ce comité organise pour le 24 avril une réunion d'information sur les colloques d'Aix, Royanmont et Grenoble, sous la présidence du bâtonnier R. W. Thorp, avec le concours de MM. les professeurs Hauriou, André Philip et de Maître Borker.

L'heure et le lieu de cette réunion seront précisés dans un prochain numéro.

« La Tunisie d'aujourd'hui et de demain »

Que font de leur indépendance les pays récemment émancipés ? Quels sont leurs problèmes, maintenant qu'ils ont résolu celui qui avait auparavant mobilisé leurs énergies, la libération de la tutelle coloniale ? Comment s'efforcent-ils de les résoudre ?

Ces questions sont au premier plan des préoccupations du monde en cette deuxième moitié du XXe siècle.

Dans « La Tunisie d'aujourd'hui et de demain » (Calmann-Lévy - collection : Questions d'actualité - 220 pages) Gabriel Ardant étudie un cas particulier, riche d'enseignements.

Il y a un an, Gabriel Ardant publiait « Le monde en friches » (Presses Universitaires de France). Il y décrivait le mal le plus grand dont se trouvent atteints la plupart des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud : le sous-emploi, à la fois sous-emploi des hommes sans travail, sous-emploi intellectuel des hommes abandonnés à l'ignorance, sous-emploi des ressources naturelles. Il exposait dans le même ouvrage une théorie sur les méthodes les plus propres, selon lui, à vaincre les difficultés que rencontrent ces pays pour vaincre la misère par le développement économique, sans lequel l'indépendance récemment conquise demeurerait mot vide de sens et n'apporterait aux populations aucun changement dans leur existence.

Sa théorie peut se résumer ainsi : Il est impossible d'appliquer aux pays appelés sous-développés, le schéma de développement économique suivi au XIXe siècle par les pays aujourd'hui fortement industrialisés et qui, en raison du niveau de vie plus ou moins élevé dont jouissent leurs habitants, servent de modèle aux pays retardataires. Les conditions en effet sont très différentes : survivance d'une classe féodale plus tournée vers la spéculation ou la détention de propriétés foncières que vers l'entreprise industrielle, absence d'une bourgeoisie animée de l'esprit d'épargne et d'entreprise, grave insuffisance du niveau intellectuel et technique, etc...

Plus particulièrement, Gabriel Ardant s'était attaché à montrer une différence essentielle : les vertus de la libre concurrence, de l'initiative individuelle, du choix des investissements inspiré par le seul profit personnel, avaient permis pendant un certain temps (et encore au prix de graves crises dites de surproduction, dont la classe ouvrière fut la principale victime), de réaliser en Europe occidentale et aux Etats-Unis d'indéniables progrès économiques. Or, pour toutes sortes de raisons et surtout par suite des conditions indiquées ci-dessus, ces méthodes sont inapplicables dans les pays sous-développés. Les adopter serait se condamner à la stagnation.

Il faut donc trouver une autre voie, que l'on peut sommairement indiquer en disant que l'Etat doit prendre en main la direction d'un développement économique qui, sans cette intervention, ne se réaliserait probablement pas et, à coup sûr, se réaliserait à un rythme trop lent par rapport au rythme de la croissance démographique.

Mais comment l'Etat doit-il intervenir ? Avec quels moyens peut-il le faire ? Quelles priorités doit-il établir ? Comment vaincra-t-il les premiers obstacles et en particulier ceux que constituent l'absence de capital accumulé et le très faible niveau d'instruction ?

C'est la réponse à ces questions qui était la partie la plus originale du livre : « Le monde en friches. »

Les méthodes qu'il préconisait, Gabriel Ardant a eu l'occasion d'en vérifier une première tentative d'application en Tunisie où il a fait, il y a quelques mois, un voyage d'études.

Il vient de rendre compte de ses observations dans son livre : « La Tunisie d'aujourd'hui et de demain. »

C'est surtout comme expérience de développement économique que la Tunisie, devenue indépendante depuis cinq ans, a intéressé Gabriel Ardant. Celui-ci n'a pas négligé pour autant de consacrer un premier chapitre aux réformes réalisées par le régime de Bourguiba dans le domaine du statut juridique des personnes et dans le domaine des mœurs : abrogation de

la polygamie et des régimes matrimoniaux, mesures qui touchent la condition des femmes — suppression des biens habous, équivalent de la sécularisation des biens du clergé en France en 1791 — lutte contre le nomadisme — premiers efforts de laïcisation (problème du Ramadan) — etc...

Mais ces premières réformes ne sont en quelque sorte, selon Gabriel Ardant, que l'imitation de mesures prises dans d'autres pays et qui découlent de la conception traditionnelle de l'idée de progrès, celle que nous avons héritée des XVIIIe et XIXe siècles. Mais au XXe siècle, cette même idée de progrès ne peut demeurer vivante et féconde qu'au prix d'un renouvellement : nous devons introduire cette volonté d'émancipation dans le domaine économique, pour chercher à améliorer la condition matérielle des hommes.

Chômage et sous-emploi

Comment le régime Bourguiba a-t-il abordé ce problème ?

La principale difficulté, celle que rencontrent tous les pays insuffisamment développés, réside dans le chômage ou le sous-emploi.

Voici comment Gabriel Ardant décrit les efforts accomplis en Tunisie : L'expérience de ce pays constitue précisément une démonstration de

« Le gouvernement tunisien a compris qu'il fallait renverser le raisonnement : l'investissement nécessaire à l'emploi, l'emploi lui-même peut le créer. Les hommes sans travail peuvent édifier des usines, construire des barrages, aménager la terre, et ainsi créer eux-mêmes leurs possibilités d'emplois futurs.

« Bien sûr, faute d'un équipement suffisant, leur travail sera moins productif. Avec une pelle et une pioche, il est plus long de creuser un canal ou d'aménager une terrasse que si l'on dispose d'un bulldozer.

Mais cet appoint de travailleurs, n'est pas négligeable, surtout si, progressivement, on utilise les engins dont on dispose là où ils sont le plus utiles, réservant la main-d'œuvre aux travaux qu'elle est le mieux à même d'accomplir. C'est ainsi qu'en matière de défense des sols, les pentes relativement douces sont plus justiciables de la machine et les pentes relativement relevées du travail humain. Cette distinction est, en Tunisie, en voie de passer dans la réalité.

Il ne s'agit en aucune façon de se résigner à des modes de travail peu efficaces. La Tunisie a besoin d'ouvrages relativement difficiles à effectuer, de barrages, d'usines modernes bien équipées pouvant répondre aux besoins du marché intérieur et capables d'exporter. Il s'agit de réserver à ces grands travaux les machines et les techniciens et d'utiliser la main-d'œuvre moins bien équipée à cette masse de petits investissements

tements, chaussures peut-être, etc... Or, la production du pays ne peut répondre immédiatement à cet accroissement de la demande. Elle y répondra plus tard, lorsque les arbres porteront des fruits, lorsque les récoltes sur les terres nouvellement irriguées seront moissonnées, lorsque vêtements et chaussures sortiront des usines nouvelles...

En attendant cet accroissement de production, l'augmentation du pouvoir d'achat créée par l'investissement ne pourra se traduire que par la hausse des prix, par l'inflation.

Raisonnement impeccable en apparence, que l'on peut trouver dans nombre de savants rapports, justificatifs de l'inaction, raisonnement auquel, cependant, il est facile de répondre :

Il ne méconnaît pas seulement la possibilité de compenser l'accroissement du pouvoir d'achat des ex-chômeurs par la réduction du pouvoir d'achat des catégories plus favorisées.

L'investissement intellectuel

Il existe une deuxième façon d'échapper au dilemme : Tous ces travaux d'amélioration foncière profitent aux propriétaires individuels ou collectifs de ces terres. L'homme qui creuse les canaux d'irrigation prépare ce qui fécondera son champ ou celui de sa tribu. L'homme qui plante un arbre en cueillera les fruits. Il n'est donc plus nécessaire d'attribuer à cet homme un salaire même modeste. Un encouragement, une subvention peuvent suffire.

Dans ces conditions, l'augmentation du pouvoir d'achat ne dépassera pas ce qui risquerait de déclencher une hausse des prix sur un marché insuffisamment approvisionné par rapport à des acheteurs trop nombreux.

La solution du problème peut d'ailleurs être facilitée par l'utilisation des surplus agricoles des pays riches. Il est, en effet, paradoxal que ces pays, les Etats-Unis, certains pays européens, soient embarrassés de l'excédent de leur production agricole alors qu'il existe dans le monde des hommes affamés, que ces hommes affamés sont en même temps inoccupés et qu'ils pourraient travailler à améliorer leur sort, à la seule condition d'être un peu mieux nourris.

C'est bien précisément ce qui s'est passé en Tunisie comme au Maroc en 1957 et 1958.

Des blés de surplus américains, cédés gracieusement à ces deux pays ont été, non pas distribués purement et simplement, ce qu'avaient souhaité les Américains, mais remis à ceux qui travaillaient, permettant ainsi cette expérience dont la décision de fin 1959 a constitué la généralisation. Est-il besoin de dire que s'engager plus largement dans cette voie, la développer à l'échelle de quelques pays ou de quelques provinces, ce serait transformer les perspectives de développement de la terre tout entière. »

Une dernière partie du livre est consacrée à une autre forme d'investissement, trop souvent négligée, alors qu'elle est une condition sine qua non du développement économique : c'est ce que Gabriel Ardant appelle l'investissement intellectuel, qui n'est pas, qui ne doit pas être seulement un effort de scolarisation des enfants et des jeunes gens, mais aussi un effort de promotion technique d'adultes, si souvent analphabètes ou privés de toute formation professionnelle.

Le livre de Gabriel Ardant n'a rien de l'étude réservée aux spécialistes : il est toujours d'une lecture facile et agréable.

Il convient enfin de souligner que, s'il s'agit de la description d'une expérience particulière, celle-ci dépasse de loin par sa portée le cadre d'un seul pays.

D'une part, celui-ci est un pays d'Afrique du Nord limitrophe de l'Algérie, dont nous savons bien qu'elle sera un jour, elle aussi, une nation indépendante et qu'elle se trouvera en présence de problèmes de même nature.

D'autre part, le développement économique des pays d'Afrique est de ceux qui commandent la paix du monde ; à ce titre, il concerne chacun d'entre nous.



Puits artésien, aux environs de Gafsa, dans le Sud Tunisien. Une future « cellule de mise en valeur » ?

tout ce qu'il y a de fallacieux dans les objections que l'on accumule à plaisir.

L'objection du technicien...

Il y a l'objection du « technicien » : pour faire travailler un homme, il faut bâtir une usine, acheter des machines, ou construire un grand barrage. On calcule le coût de cet équipement et l'on conclut : il faut tant de millions pour réaliser l'investissement nécessaire à l'emploi d'un homme. On multiplie ce chiffre par le nombre des chômeurs et l'on arrive à un nombre de milliards tel que le pays même avec une aide extérieure, ne peut en disposer. Ainsi renvoie-t-on aux calendes la réalisation du plein emploi, oubliant d'ailleurs qu'après ces longues années, de nouvelles générations seront venues sur le marché du travail d'autant plus nombreuses que la population sera restée plus misérable, et que l'objectif s'éloignera encore.

ruraux dont la réalisation, j'ai pu le voir, commence à transformer le pays.

Cette distinction se fait naturellement, car elle est de simple bon sens. Un des axes de la politique économique dans plusieurs gouvernements consiste dans la création de « cellules de mise en valeur » ; il s'agit d'aménager autour d'un puits, une zone qui peut être irriguée, plantée d'arbres fruitiers ou destinée aux cultures maraichères.

...et de l'économiste

Mais l'économiste — le faux économiste — vient à la rescousse. Son raisonnement se présente à peu près comme suit : les chômeurs mis au travail recevront une rémunération. Ce pouvoir d'achat accru, ils voudront le consacrer à l'acquisition d'un plus grand nombre de biens, ils voudront manger plus et même se procurer quelques biens de consommation, vé-